



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JANVIER 2013

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - LAGLERA Dora - RITTAUD Nathalie - BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - LANFREY Claudine - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali - TEYSSIER Yannick.

Absents excusés : BENI Elodie - CANTEL Sébastien

Procurations : PIEPER Anne à THOMAS Louis.

Monsieur Yannick TEYSSIER a été élu secrétaire.

=====

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2012.

2. AVIS SUR LE PERIMETRE DE LA «COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MODANE» PROPOSE PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 26 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le périmètre pour la nouvelle intercommunalité proposé par le Préfet de la Savoie dans son arrêté du 26 décembre 2012, intégrant l'ensemble des communes du canton de Modane, correspondant au périmètre actuel du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane.

3. LIVRE MONT THABOR «ENTRE LES LIGNES» : CONVENTION AVEC LES REVENDEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme LAGLERA), approuve les tarifs de l'ouvrage «*Mont Thabor entre les lignes*» réalisé en coordination avec la Chambre d'Agriculture, le réseau Natura 2000 et les communes de Modane et Valmeinier comme suit :

- tarif public 17 €
- tarif à destination des revendeurs 12 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les librairies de Modane, l'Office de Tourisme Modane-Valfréjus, l'association Mémoires sans frontières et le Muséobar.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SPORTS D'HIVER MODANE VALFREJUS (SHMV) POUR SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 € aux Sports d'Hiver Modanais comme participation de la ville pour un partenariat de publicité avec un jeune skieur du club participant à la coupe du monde de ski alpin.

5. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE SUITE A LA MODIFICATION DES HORAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la bibliothèque municipale ainsi que les annexes 1 et 2 relatives aux horaires d'ouverture et aux tarifs.

6. ACCES DU POLE ENFANTS DE LA NORMA A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COMMUNE DE MODANE / MAISON DU TOURISME DE LA NORMA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec la Maison du tourisme de La Norma pour l'accès des enfants de sa structure «pôle enfants» à la Bibliothèque municipale et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

7. ARTISANALES DE MAURIENNE : EDITION 2013

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'organiser à Modane « Les Artisanales de Maurienne 2013 » et approuve le plan de financement correspondant dont le coût d'objectif s'élève à 77 000 €.

8. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS - TELESIEGE ENVERS COL : AUTORISATION DE PASSAGE SUR PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le passage des nouveaux tracés du téléski et de la piste de l'Envers Col projetés par le SYNDICAT MIXTE THABOR-VANOISE sur les parcelles communales citées ci-après :

Pour le téléski fixe de six places de l'envers Col les parcelles concernées sont les suivantes :

Lieu-dit	Section	Numéro	Superficie (m ²)	OBJET
Le Fréjus	F	1185	47 800	Gare G1+local+P1àP3
Le Fréjus	F	2220	70	Survol
Le Fréjus	F	2219	1 329	Survol
Le Fréjus	F	1082	90 920	P4 et P6
Le Fréjus	F	2229	30	Survol
Le Fréjus	F	2230	30	Survol
Le Fréjus	F	1154(BND)	8 680	Survol
Le Fréjus	F	1084	7 348	P7 +gare G2

Pour la nouvelle piste de l'Envers Col les parcelles concernées sont les suivantes :

Lieu-dit	Section	Numéro	Superficie (m ²)	Emprise projet m ²	Emprise Travaux m ²
Arrondaz Sud	F	1075	9 360	2 131	2 131
Arrondaz Sud	F	1076	6 400	2.039	2 039
Le Fréjus dessus	F	1082	90 920	3 796	346
Le Fréjus Dessus	F	1084	7 348	2 864	2 532
Le Fréjus	F	1112(BND)	617	188	0
Le Fréjus	F	1154(BND)	8 680	3 503	1 325
Le Fréjus	F	1156	650	549	549
Le Fréjus	F	1160(BND)	4 500	44	0
Le Fréjus	F	1185	47 800	2 324	2 191
Le Fréjus	F	1601	3 300	569	0
Le Fréjus	F	2229	29	6	6
Le Fréjus	F	2230	30	30	30

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A MADAME CATHERINE VIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention de mise à disposition d'une pièce à usage de bureau sise 90 rue de Polset, à intervenir avec Madame Catherine VIE, moyennant un loyer mensuel de (208 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

10. MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE L'USINE RIO TINTO ALCAN ET AUX PERSONNELS DE ST-JEAN DE MAURIENNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOUHAITE que la Direction de RTA revoie sa position quant à la restructuration de l'activité des fonctions supports et technologiques (recherche) alors même qu'elle s'est engagée à maintenir un potentiel de recherche en France,
- APPELLE l'attention particulière du Gouvernement sur l'urgence des évolutions possibles, tous les moyens devant être envisagés y compris la nationalisation ou nationalisation temporaire dans l'attente de la mise en place d'une filière aluminium en France,

- DEMANDE qu'aboutissent les négociations en cours relatives à l'énergie,
- SOUHAITE être tenus informés et associés, dans le cadre du Syndicat du Pays de Maurienne, quant au processus relatif à la reprise du site,
- RAPPELLE qu'en tout état de cause, le groupe RTA a une responsabilité et une dette vis à vis de la vallée en matière environnementale, sociale et d'aménagement du territoire.

11. Pour information, Monsieur le Maire fait part de la décision du gérant du gîte des Tavernes, de ne pas renouveler sa convention après la saison d'hiver.
Après discussion sur la suite à donner, les élus proposent de lancer un appel à candidature très ouvert avec possibilité de vente ou de location.

12. AFFAIRES DIVERSES

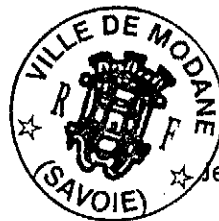
Monsieur le Maire rend compte de la délégation qui lui a été consentie pour la passation des marchés publics à procédure adaptée :

➤ Maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace aqualudique à Valfréjus :

Marché attribué au groupement DYNAMIC CONCEPT / AGENCE 2BR / THERMI FLUIDE, pour un montant de **51 000 € HT.**

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22H00

A Modane, le 28 janvier 2013



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN